

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
**Intervention - Secrétariat général , Direction des affaires
juridiques**

Numéro de dossier : 1020830003	
Unité administrative responsable	Arrondissement Plateau-Mont-Royal , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme (C092 03386) qui sera soumis au conseil municipal, afin d'éliminer le secteur "grande emprise et infrastructure" situé au sud de la rue Marie-Anne Est entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion, et de le fusionner au secteur adjacent affecté à de l'habitation - Lots 2 575 652 et 2 575 653 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal (réf. : dossier 1020545083)

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦ Commentaires

Voici le projet de règlement:



plan d'urbanisme plateau (1020830003).wpd

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE
L'ARRONDISSEMENT PLATEAU MONT-ROYAL (CO92 03386)**

VU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À la séance du _____, le conseil de la ville décrète:

1. Le plan intitulé «Affectation du sol - Arrondissement Plateau Mont-Royal» du Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal (CO92 03386), est modifié par le remplacement, à l'égard des lots 2 575 652 et 2 575 653 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal, de l'aire d'affectation «grande emprise et infrastructure» par une aire d'affectation «habitation», tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A : PLAN D'AFFECTION DU SOL - ARRONDISSEMENT PLATEAU MONT-ROYAL

ANNEXE A

Extrait du plan d'urbanisme

